

Objet : Dossier de demande de subvention

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité veille à soutenir au quotidien les associations bagnoletaises par différentes formes d'aide dont l'octroi de subventions.

Particulièrement attachée à accompagner les activités associatives, la commission d'attribution des subventions examinera les différents projets qui lui seront soumis dans le cadre du vote du budget primitif 2025.

A cette fin, je vous prie de trouver ci-joint les dossiers de demande de subvention pour l'année 2025, qui sont également disponibles en téléchargement sur le site de la ville de Bagnolet : www.ville-bagnolet.fr

Rubrique : Découvrir Bagnolet / Onglet : Vie Associative.

Pour faciliter le traitement des dossiers, merci de nous les retourner au format numérique à l'adresse suivante, et uniquement à celle-ci : vie.associative@ville-bagnolet.fr

Nous tenons à préciser que depuis le 31 décembre 2021, toute demande de subvention implique l'engagement de l'association à respecter le Contrat d'Engagement Républicain, dont vous trouverez en pièce jointe à ce dossier un document récapitulatif. Cet engagement est inclus aux déclarations sur l'honneur à renseigner et signer en page 20 du dossier.

Nous vous rappelons que les dossiers doivent être retournés à la Direction de la Démocratie, de la jeunesse, de la Vie Sociale des Quartiers, et de la Vie Associative, **au plus tard le vendredi 20 décembre 2024.**

La Direction de la Démocratie, de la jeunesse, de la Vie Sociale des Quartiers, et de la Vie Associative, reste à votre disposition, pour tout renseignement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées..

La Maire-Adjointe
Chargée de la Vie associative

Yasmina SADOUD

